PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS

CONSTRUCTION D'UN BASSIN D'ORAGE AU SITE VAUDRY FONTAINE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-BLANGY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 27 juin 2018, une enquête publique relative à la construction d'un bassin d'orage au site Vaudry Fontaine, aura lieu pendant 16 jours consécutifs, du lundi 27 août au mardi 11 septembre 2018. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau par la Communauté urbaine d'Arras. Elle se déroulera sur le territoire de la commune de SAINT-LAURENT-BLANGY (rue Laurent Gers BP 50018).

Monsieur Alain LEBEK, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de la conduite de cette enquête.

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif de LILLE ou le conseiller délégué par ses soins ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment les informations environnementales, en mairie de SAINT-LAURENT-BLANGY, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 16h.

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, sur le site internet de la communauté urbaine d'Arras à l'adresse suivante : www.cu-arras.fr/a-votre-service/eau-assainissement/

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP – rue Ferdinand Buisson – 62 020 ARRAS Cedex 9) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- soit en les consignant directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de SAINT-LAURENT-BLANGY;
- soit en les adressant, par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de SAINT-LAURENT-BLANGY;
- soit en les adressant, par courrier électronique, au commissaire enquêteur, par le biais du site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr/ Publications / Consultation du public/Enquêtes publiques/Eau en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article »).

Les observations et propositions du public adressées par voie postale et par courrier électronique au commissaire enquêteur seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé de la mairie de SAINT-LAURENT-BLANGY et seront consultables sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais à la rubrique « publications/consultations du public/enquêtes publiques/eau ». Les observations écrites du public reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences (aux lieux, jours et heures fixés ci-dessous) seront également consultables sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de SAINT-LAURENT-BLANGY:

- le lundi 27 août 2018 de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 5 septembre 2018 de 9h00 à 12h00;
- le mardi 11 septembre 2018 de 14h30 à 17h30.

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à Monsieur Antoine VALLIN – Communauté urbaine d'Arras Boulevard du Général de Gaulle ARRAS – tél. 03 21 21 87 52 – mail : assainissement@cu-arras.org

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de SAINT-LAURENT-BLANGY ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais. Toute personne intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera, par arrêté, sur la demande d'autorisation.